

Des niqabées à une cérémonie militaire : Haute Cour pour tous !



Un

parcours sur le site du télégramme de BREST, journée du 19 juin 2015,

<http://www.letelegramme.fr/finistere/brest/niqab-une-ceremonie-et-des-questions-19-06-2015-10673613.php>

nous rapporte ceci :

« Une cérémonie et des questions – 19 juin 2015 à 19h29 »

« Des femmes entièrement voilées – visage compris – dans l'assistance d'une cérémonie militaire. La scène se déroulait, ce lundi, à Brest, au sein de l'ENSTA-Bretagne, une école d'ingénieurs placée sous la double tutelle de la Direction générale de l'armement et du Ministère de la Défense. Selon la direction de l'école, il s'agissait d'une « cérémonie traditionnelle saoudienne ». Ce qui justifierait, selon elle, cette exception à la loi qui interdit, depuis octobre 2010, de dissimuler son visage dans l'espace public français. »

Ce haut fait d'armes a eu lieu lundi dernier 15 mai 2015.

Il s'agit probablement de la cérémonie de passage au grade d'officier des cadets des Forces navales du royaume d'Arabie

Saoudite de la promotion 2010 SAGEMA. En effet, le site web de l'ENSTA de BREST(1) donne la simple information suivante : Lundi 15 juin, matin : « Cérémonie du passage au grade d'officier : promotion 2010 SAGEMA », et la photo publiée par le Télégramme fait apparaître plusieurs femmes curieusement vêtues de vêtements larges et noirs qui, de toute apparence, couvraient entièrement leur corps de la tête au pieds, du type « jilbab ».

La photo ne permettait pas de discerner combien de jeunes femmes saoudiennes faisaient partie de la promotion ...

La lecture de l'article et le visionnage de la photo du Télégramme, induisent les questions et commentaires suivants :

– le directeur de l'École aurait précisé qu'il s'agissait d'une « cérémonie traditionnelle saoudienne » ... Très intéressant, depuis quand, des « cérémonies traditionnelles étrangères » peuvent-elles se dérouler sur le territoire national, dans une enceinte publique, qui plus est dédiée aux études dans des domaines de pointe. Et, qui a autorisé une telle cérémonie, sur la base de quel(s) règlement(s) ?

– quels que soient les natures précises des vêtements islamiques portés par les femmes présentes, il s'avère que leur port dans les lieux publics est interdit par la loi du 11 octobre 2010. L'ENSTA est bien un établissement public puisque dépendant du Ministère de la Défense. Dans ces conditions, la LOI française devait être appliquée ! Qui a autorisé cette violation d'une LOI de la République Française et sur la base de quel texte légal ou constitutionnel ?

– lorsque des femmes se rendent au royaume d'Arabie Saoudite (plusieurs de nos rédactrices à Riposte Laïque pourront le confirmer, et cela a été montré à plusieurs reprises lors d'interviews ou de reportages), il est hors de question, si elles ne veulent pas être arrêtées par la police religieuse (la célèbre muttawa مطاوعة), plus particulièrement en charge de l'application des codes vestimentaires islamiques, d'exercer une quelconque activité en portant une tenue occidentale.

Les éminents participants à la cérémonie, accompagnés de leurs

épouses auraient dû appliquer les us et coutumes de la France.
Simple courtoisie, simple correction ou savoir-vivre !

En fait, il ne sert à rien de rechercher dans le détail
quelles sont les responsabilités de ceux qui ont organisé ou
accepté de tels manquements à nos Lois.

Les choses sont simples, ce sont tous les acteurs de la ligne
de commandement qui, à des degrés divers, individuellement
(car la responsabilité collective n'existe pas), par choix
délibéré ou ignorance, portent leur part de responsabilité de
cet événement intolérable !

Tout d'abord, c'est le Président qui, en vertu de la
Constitution de 1958 (Article 5) « ...veille au respect de la
Constitution... », et qui en vertu de l'article 15 est est le «
... chef des armées... ».

N'oublions pas que lors d'un voyage en Arabie Saoudite, il
n'avait pas hésité à se couvrir les épaules du drapeau de ce
royaume proclamant : أشهد أن لا إلهَ إلا الله وأشهد أن محمدا رسول الله
qui peut être traduit « Il n'y a de dieu qu'Allah et
Mahomet est son messager. », et qu'il tenait « fièrement »
dans sa main droite un sabre !

Ensuite, c'est le Premier ministre qui, en vertu de l'Article
21 de la Constitution est responsable de la Défense nationale.
Il est le « patron direct » du ministre de la Défense.

A ce titre, il est responsable.

De la même manière le ministre de la Défense, a pour
subordonné direct le Délégué général à l'Armement, l'un de ses
trois principaux assistants, avec le chef d'État-Major des
Armées et le Secrétaire général à l'Administration.

A ce titre, il est responsable.

Enfin, le Directeur de l'ENSTA, sans lequel aucune cérémonie
ne pourrait être organisé.

Il est aussi responsable !

Cette implication de tous les niveaux de la chaîne de
commandement dans l'existence et l'organisation de la
cérémonie de passage au grade d'officier des cadets des Forces
Navales du royaume d'Arabie Saoudite, marquée par la négation
de notre Constitution, des Lois de la République, de nos

valeurs doit être sanctionnée à la hauteur des manquements au Devoir.

Il ne peut être question de démission(s) ou de retours devant les électeurs, ce serait trop facile !

Seule la Haute Cour (selon l'Article 68 de la Constitution) est à même de fixer les sanctions applicables.

Le vieux Soldat que je suis a la nausée et a envie de pleurer !

Comment avoir confiance en ceux qui envoient mes jeunes Camarades au combat, en leur demandant d'accepter le sacrifice suprême ?

Nous sommes ces soldats qui grognaient par le monde

Mais qui marchaient toujours et n'ont jamais plié...

Nous sommes cette église et ce faisceau lié

Nous sommes cette race éternelle et profonde...

Nos fidélités sont des citadelles

(Charles Péguy)

Dans cette affaire, les comportements des acteurs de la chaîne de commandement induisent une question essentielle : pour combien de temps encore serons-nous ces Soldats alors que notre Patrie, notre Drapeau sont bafoués ?

Jean-François Cerisier

(1) L'ENSTA (Ecole nationale supérieure de techniques avancées) de BREST est un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche sous tutelle de la Direction Générale de l'Armement (DGA) du ministère de la Défense.

Elle forme des ingénieurs (civils et militaires) dans des domaines techniques de pointe : systèmes industriels complexes à dominante mécanique, électronique et informatique pour les secteurs naval, automobile, aérospatial, nouvelles technologies de l'information et de la communication, défense, énergie ...

Elle organise également des formations spécifiques au plan national pour la DGA et au plan international dans le cadre d'accords de coopération.